BÉLANGER SAUVÉ
AVOCATS

Me Gabrielle Champigny
t. 514 876-6293
gchampigny@belangersauve.com

Le 5 novembre 2026

Par SDÉ et courriel

Me Johanne Skelling
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
500, boulevard René-Lévesque Ouest,
5e étage, bureau 5.100
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Objet : R-4343-2026 – Hydro-Québec - Demande du Distributeur de fixer le tarif DG pour la grande consommation – **Contestation de la réponse d'Hydro-Québec à la question no. 3.2 de la demande de renseignements no. 1 du ROEÉ** (nd 26806-18)

Chère consœur,

Par la présente, le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (« ROEÉ ») conteste la réponse d'Hydro-Québec à la question 3.2 de sa demande de renseignements no. 1 (B-0029).

À sa question 3.2., par laquelle le ROEÉ demandait à Hydro-Québec de fournir les calculs et hypothèses utilisées pour corriger en partie les particularités climatiques du Québec et pour tenir compte du biais de publication, Hydro-Québec renvoie à sa réponse à la question 3.1.

La question 3.1, et la réponse fournie, se lisent ainsi :

« 3.1 Veuillez décrire précisément les ajustements apportés au calcul des élasticités-prix.

Réponse :

Le Distributeur tient à réitérer la difficulté d'établir des hypothèses d'élasticité-prix de la demande d'électricité, ainsi que l'incertitude inhérente à leur estimation. L'évaluation de celles-ci varie selon la juridiction, le secteur, la période et la méthodologie. La revue de littérature reflète cette réalité. Les hypothèses d'élasticité-prix ont été établies simultanément pour l'ensemble des secteurs en préservant les relations généralement observées entre les secteurs et selon l'horizon temporel. Pour le scénario faible, le Distributeur s'est appuyé sur les

> valeurs canadiennes présentées dans Sikl et al. (2025), adaptées afin de respecter ces relations sectorielles. Pour le scénario fort, le Distributeur a retenu des valeurs égales ou légèrement supérieures à la médiane des estimations recensées dans la revue de littérature, tout en maintenant la cohérence entre les secteurs décrite précédemment. »

Nulle part dans cette réponse Hydro-Québec n'explique précisément les calculs et hypothèses se rapportant plus particulièrement à la correction des particularités climatiques du Québec et pour tenir compte du biais de publication. Par ailleurs, le ROEÉ demandait les calculs et hypothèses en tant que telles, soit une réponse de nature quantitative.

Ces données sont pertinentes afin d'apprécier la preuve au dossier, et plus particulièrement l'effet de la revue de littérature sur laquelle Hydro-Québec s'est fondée pour établir la prévision de l'impact du tarif DG sur la réduction de la consommation annuelle.

Ainsi, le ROEÉ demande à la Régie d'ordonner à Hydro-Québec de répondre à sa question 3.2, en fournissant les calculs et hypothèses indiqués.

En espérant le tout conforme, veuillez recevoir, Me Skelling, nos salutations les meilleures.

BÉLANGER SAUVÉ, S.E.N.C.R.L.

Bélanger Sauvé

Gabrielle Champigny, avocate

c.c.
Me Simon Turmel et Me Marie-Michelle Côté, Hydro-Québec
Coordination ROEÉ
Jean-Pierre Finet, analyste externe